

**12 juillet 1884-12 juillet 2004**

**Il y a 120 ans, le sort de tout le Cameroun basculait de manière durable  
sous la domination étrangère**

Prince Kum'a Ndumbe III<sup>1</sup>

Il y a 120 ans, les rois du « Cameroun » signaient des traités avec des commerçants allemands mandatés officiellement par le Chancelier Bismarck. Depuis, le Cameroun a basculé dans un régime politique qui a scellé la domination étrangère comme système politique devenu la norme chez nous. Depuis lors, il n'a pas été vraiment possible d'avoir des gouvernements ayant les mains libres pour la politique de notre pays, sans qu'ils se réfèrent à une métropole étrangère ou sans qu'ils acceptent de manière plus ou moins nuancée la tutelle d'une puissance étrangère, de multinationales ou d'organismes internationaux dont le contrôle nous échappe entièrement.

Que s'est-il passé exactement en ce mois de juillet 1884? Qui a signé quel traité, et au nom de qui? Dans les livres d'école au Cameroun, on évoque le traité du 12 juillet 1884, même la plupart des historiens ne vont pas plus loin que ce traité. Certains écrivent avec insistance que ce traité a été signé par King Akwa, et que King Bell fut seulement témoin. C'est faux. D'autres pensent que le traité fut signé plutôt par King Bell. Où est la vérité ?

D'autre part, que contenait ce traité ? Certains l'ont interprété comme étant un traité par lequel ces rois du « Cameroun » auraient vendu leur pays aux Européens. D'autres argumentent que Duala Manga Bell, élevé au rang de héros national par le Cameroun indépendant, serait mort parce qu'il aurait revendiqué le respect du traité du 12 juillet. Alors, que faudrait-il retenir comme fait historique ? D'autre part, le « Cameroun » dont on parle se limitait à la côte, même si les territoires de dépendance et d'influence des rois en question s'étendaient dans des zones que l'on classifie aujourd'hui en partie dans le littoral et dans le sud-ouest. Comment se fait-il donc qu'un traité signé par ces rois à « Cameroun Town », baptisé Douala depuis la colonisation allemande, ait pu engager tout le territoire camerounais que nous connaissons ?

Il est urgent d'engager un vaste débat national sur cette question de traité de transfert de souveraineté, sur les termes de ce traité, sur les conditions et les préalables avant la signature, sur les circonstances qui ont permis la main-mise de l'Europe, par le biais de l'Allemagne sur nos affaires, sur les mesures prises par l'occupant et qui ont permis une domination structurelle qui perdure jusqu'aujourd'hui. Lancer ce débat, ce n'est pas seulement s'interroger sur ce qui s'est passé, mais c'est surtout aussi analyser les failles de nos systèmes politiques camerounais avant la colonisation et qui ont permis la domination européenne, c'est enfin lancer un vaste débat nous permettant de trouver les moyens pour une nouvelle souveraineté qui assurerait notre capacité d'agir en tant que nation ou Etat-multinationales dans un système qui se veut mondialisé.

---

<sup>1</sup> L'auteur est docteur en Etudes germaniques, docteur en Histoire contemporaine et Professeur d'université en sciences politiques. Il a enseigné ou enseigne encore aux universités de Yaoundé I, FU-Berlin, Université de Lyon II et Université Catholique de Lyon. Prince héritier Bele Bele, Lock Priso (Kum'a Mbape) fut son grand père.

Les difficultés pour les Camerounais de comprendre ce qui s'est réellement passé proviennent de la part peu importante qu'occupent l'histoire et la politique du Cameroun dans nos programmes scolaires et universitaires. Cette histoire et cette politique restent quelque peu taboues. Les dotations financières pour la recherche scientifique sur ces sujets restent marginales ou inexistantes, il manque des laboratoires de recherche sur les différentes phases de notre histoire nationale, sur les systèmes sociaux, politiques, juridiques et économiques avant la colonisation, pendant la domination européenne et après les indépendances. Tant que tout cela restera négligé, la conscience nationale collective ne produira pas les éléments de réponse fondamentaux pour un développement durable du Cameroun. Un autre handicap, celui-ci technique, mais surmontable quand il existe de véritables structures de recherche, est que la plupart des documents sur le nouveau Cameroun né en 1884 se trouvent dans les archives et bibliothèques en Allemagne et sont confectionnés en allemand – même ceux conservés aux archives nationales du Cameroun. Certains documents essentiels sont écrits en écriture gothique allemande, soit imprimés, soit écrits à la main. Or, même les Allemands d'aujourd'hui pour la plupart ne savent plus lire l'écriture gothique allemande rédigée à la main, combien de fois donc les Camerounais scolarisés en français ou en anglais !

### **Il n'a pas eu un, mais environ 95 traités de transfert de souveraineté**

Le premier traité de transfert de souveraineté de la région « Cameroons » a été signé par Jim Ekwala, King Dido, soit Deido, le 11 juillet 1884. « Cameroons » désignait à l'époque la sphère de souveraineté et d'influence des rois duala. Les King Bell (Ndum'a Lobe) et King Akwa (Dika Mpondo) signeront le 12 juillet deux traités identiques, mais séparés, même si les deux rois contresignent le traité de l'autre. Tous ces trois traités ont le même contenu, seuls les noms des signataires camerounais changent, et le traité avec King Dido se limitait à son seul petit territoire, tandis que les traités du 12 juillet englobait tout le territoire sous influence des trois monarques. D'autres traités consécutifs seront signés par exemple le 15 juillet par les princes de Jeballé et Sodiko qui stipuleront qu'ils se trouvent sous l'autorité de King Bell. A Bimbia, cependant, un autre traité fut déjà signé le 11 juillet par les princes Money, Quaam, Ekongolo, etc. Il est important de noter que ce n'est pas, contrairement à une opinion très répandue, seulement le traité du 12 juillet qui a, après négociations, transféré la souveraineté des potentats camerounais à l'Allemagne. Certes, ce traité est celui qui a été le plus mûrement négocié et qui a connu les plus grandes répercussions locales et internationales. Cependant, en dehors de ceux déjà mentionnés, d'autres traités négociés furent signés à Yoko déjà le 29 octobre 1883 (!), à Small Batanga le 18 juillet 1884, à Malimba le 20 juillet, à Ndoo et Bakundu le 5 novembre, à Kribi le 27 juillet, à Campo River le 30 juillet, à Bota le 27 juillet, à Bénita le 2 août 1884, etc. Tous ces traités ont été négociés de commun accord. Mais il y aura aussi des traités de vente et de cession de petites parcelles de terrain, comme par exemple l'île Nicol vers Bimbia appartenant à King Bell. Sur les 95 traités recensés, 8 seulement seront des traités de vente, les autres sont des traités négociés et plus tard, dès que l'Allemagne commencera la conquête militaire du nouveau Cameroun, des traités imposant par la force des armes la souveraineté allemande seront appelés traités de paix, comme ce fut le cas pour le traité de Hickorytown (Bonabéri) le 13 janvier 1885, de Victoria le 25 mars 1895, de Banyo le 7 mai 1899, de Ngaoundéré le 20 septembre 1901 ou de Garoua le 5 et 28 décembre 1901, etc.

### **L'impact des traités du 11 et 12 juillet 1884**

Pourquoi les trois traités du 11 et 12 juillet 1884 ont-ils eu une répercussion aussi importante dans l'histoire de notre pays? Les structures économiques et politiques de nos sociétés traversaient des phases critiques face à la mondialisation du continent africain qui a

commencé avec l'esclavage et qui au 19<sup>e</sup> siècle assurait à l'Europe de la révolution industrielle des avantages exorbitants face à l'Afrique et une prépondérance certaine dans nos relations bilatérales. D'autre part, plusieurs guerres internes ébranlaient l'autorité des potentats de « Camerouns ». Ainsi, King Akwa adressa-t-il le 7 août 1879 une lettre à la Reine d'Angleterre pour demander l'application des lois anglaises avec une administration britannique sur son territoire. King Bell en fera de même le 8 mars 1881, et les deux signeront une demande commune le 6 novembre 1881. Mais les deux ne voulaient ni annexion, ni colonisation, mais un transfert de souveraineté qui n'enlèverait pas aux rois l'essentiel de leur pouvoir. Les Anglais hésiteront jusqu'à la fin, le consul britannique Hewett ne pouvant accéder aux exigences camerounaises. Les Allemands représentés par les firmes commerciales Woermann et Jantzen & Thormählen avaient réussi à arracher une partie importante du commerce camerounais et à convaincre le chancelier allemand Bismarck d'entreprendre l'acquisition d'un protectorat chez nous. Bismarck qui initialement était opposé à toute politique coloniale, de peur de fragiliser l'unité allemande par des revendications à l'encontre de la France ou de la Grande Bretagne, finira par céder aux pressions des milieux commerciaux qui réclamaient des colonies. Il envoie donc un bon connaisseur de l'Afrique, le Dr Gustav Nachtigal, et le dote de pouvoirs plénipotentiaires pour négocier rapidement et signer des traités de transfert de souveraineté au nom du Reich allemand, afin que lui Bismarck puisse exhiber ces parchemins à la conférence internationale de Berlin sur le partage de l'Afrique qu'il préparait et qui siégea de novembre 1884 à février 1885 à Berlin. Les Allemands connaissant la volonté des rois du « Camerouns » d'ouvrir leurs territoires à l'administration et à l'industrialisation modernes européennes accepteront rapidement les conditions difficiles des rois duala, pourvu que le traité fut signé. Le transfert de souveraineté par ce contrat fut donc soumis à des conditions limitant sévèrement le pouvoir des partenaires européens. Ce qui est peu connu, c'est qu'avant que les traités en question ne furent signés, les rois du « Camerouns » exigèrent un engagement écrit du Reich sur un document distinct du traité et signé par le consul allemand Emil Schulze, afin de s'assurer l'engagement futur du Reich pour le respect des conditions stipulées par les rois camerounais.

### **Les conditions camerounaises de transfert de souveraineté aux Allemands**

Ce texte intitulé « Wünsche der Kamerunleute » « Souhaits des Camerounais » fut signé uniquement par le consul allemand comme garantie le 12 juillet 1884 et stipulait :

Le monopole commercial restera entre les mains des Camerounais, 2 – Les Camerounais ne demandent ni protection, ni annexion aux Européens, 3- Les Camerounais demandent le respect de leurs coutumes, 4- Les terres cultivées sont inaliénables, 5- Les Camerounais ne veulent pas de douane (allemande) chez eux – Celle-ci devant rester sous l'autorité des rois, 6- Pas d'impôts sur les animaux domestiques, 7-Pas de bastonnades ou d'emprisonnement sans faute, surtout pas à propos des transactions de commerce de troc, et ceci sans décision de justice.

C'est après cette garantie allemande que le texte même du traité du 12 juillet 1884 sera signé. Dans le corps de ces traités, le transfert de souveraineté des territoires du « Camerouns » au Reich allemand sera restreint par les clauses suivantes : 1- Le territoire dénommé Camerouns est géographiquement délimité, 2-Les droits de souveraineté, de législation et d'administration sont cédés aux firmes privées allemandes – qui rétrocéderont ces droits au Reich allemand, 3- les droits des tiers sont préservés, 4- la validité des traités d'amitié et de commerce signés auparavant avec d'autres puissances étrangères est préservée, 5-le droit des Camerounais et de leurs héritiers sur les terres cultivées et habitées sont maintenus, 6- le droit de douane au profit des rois demeure, 7- le respect des coutumes camerounaises est acquis.

Une fois le traité signé avec les commerçants allemands, le consul allemand Emil Schulze signera comme témoin, celui-ci apposera un timbre fiscal allemand et enregistrera le contrat comme document officiel de relations internationales du Reich allemand. Généralement le même jour, une transaction a lieu entre les commerçants allemands et le Consul plénipotentiaire Gustav Nachtigal. Lors de cette transaction, les commerçants allemands transfèrent à l'Etat allemand tous les droits acquis et s'en dessaisissent. Le lendemain, soit le 13 juillet pour les trois traités, en présence des rois camerounais, des commerçants allemands signataires du traité et du représentant officiel du Reich, une proclamation solennelle est faite pour déclarer le nouveau territoire placé sous l'autorité allemande. C'est alors que le drapeau est hissé sous le tonnerre de coups de canon. Ce fut le cas le 14 juillet 1884 à « Cameroons town » (Douala)

### **Le refus de signature de Lock Priso (Kum'a Mbape) et la première guerre anti-coloniale**

La population était-elle d'accord avec la signature de ce traité? Non. Le commerçant Edouard Woermann, signataire du traité et frère de Adolf Woermann, directeur de la société, notait le 9 juillet 1884, donc trois jours avant la signature officielle du traité : « Les deux rois Bell et Akwa voudraient bien signer le traité, mais leurs puissants vassaux ne veulent pas accepter et s'opposent véhément contre toute signature de contrat avec les Allemands ». Dans une note au nouveau gouverneur du « Kamerun » von Soden, l'assistant du Dr. Nachtigal et chargé des affaires allemandes au Cameroun, le Dr. Max Buchner, écrira en juillet 1885 : « Notre acquisition (du Cameroun) a engendré tellement de désagréments pour tous les rois et chefs camerounais qu'ils aimeraient, s'ils le pouvaient, annuler ces traités ».

A cause de toutes ces résistances, ces traités ne seront pas signés sur terre ferme camerounaise, mais sur le bateau de guerre allemand « Möwe ». Lock Priso (Kum'a Mbape), qui régnait de l'autre côté du fleuve à Bonabéri, fut le seul potentat à refuser la signature du Traité, le considérant comme une escroquerie monnayée. King Bell (Ndumb'a Lobe) rassura les Allemands en disant que Lock Priso, faisant partie de sa famille, serait sous son autorité, et que la signature de King Bell engageait aussi Bonabéri. Les Allemands ne pouvant pas acquérir « Cameroons » sans l'autre côté du fleuve, Hickorytown, procédèrent après maintes hésitations à la cérémonie de hissage de drapeau allemand à Bonabéri le 28 août 1884. Lock Priso réagit le même jour, en adressant une lettre au consul allemand : « Je vous prie de descendre ce drapeau, personne ne nous a achetés, vous vouliez nous corrompre par beaucoup d'argent, nous avons refusé, je vous prie de nous laisser notre liberté et de ne pas apporter du désordre chez nous ». Comme les Allemands ne vont pas s'exécuter, le drapeau allemand est descendu du mât et arraché. Un commerçant allemand de la firme Woermann, Pantänius est assassiné en représailles par le chef Elame Joss. La guerre éclate. Lock Priso a des alliés aussi bien chez les Bonapriso, Bonanjo que chez certains Akwa et Deido. La pression est mise sur les commerçants allemands pour qu'ils ne livrent plus d'armes à King Bell. Le 16 décembre, les Bonapriso et Bonabéri mettent le feu à Bonanjo (territoire de King Bell). Le commerce import-export menace de s'arrêter complètement. La guerre n'est pas seulement entre les différentes parties duala, pro- ou contre le traité, les Allemands sont directement impliqués. Le 20 décembre, les bateaux de guerre allemands « Bismarck » et « Olga » arrivent au secours et débarquent 331 soldats bien armés sous la direction de l'amiral Knorr. Du 20 au 22 décembre, le « Olga » bombarde Bonabéri, Bonapriso est mis à sac. Les marins allemands descendent à Bonabéri et brûlent une ville vidée de ses habitants. Le butin le plus précieux des Allemands est la proue princière, le « tangué » de Kum'a Mbape, jusqu'aujourd'hui en otage au musée ethnographique de la ville de Munich. Le premier traité de soumission sera ainsi

signé le 13 janvier 1885. Après, plusieurs autres guerres éclateront un peu partout dans le nouveau Cameroun, tel que tracé à l'issue de la conférence de Berlin. Les Camerounais vont résister contre la pénétration coloniale allemande, mais les Européens avaient déjà décidé de s'entraider pour une agression militaire concertée et généralisée contre l'Afrique, et par ce biais asseoir une domination européenne de longue durée sur l'ensemble du continent africain.

Les contrats des 11 et 12 juillet 1884 ont été un marché de dupes. Ils ont permis, ainsi que les autres contrats négociés entre Camerounais et Allemands, au Reich de Bismarck de mettre pied sur terre camerounaise sans provoquer une résistance généralisée, de s'installer et de se préparer alors pour une conquête militaire globale de tout notre pays. La dimension de la volonté européenne de se saisir de l'Afrique et de ses biens dans un style colonial a échappé à nos rois signataires qui pensaient préserver des acquis dans une situation où ils étaient eux-même déjà très fragilisés. Duala Manga Bell, Ngoso Din et les autres payeront plus tard de leur vie cette erreur d'appréciation des données internationales de l'époque..

## **Dossier :**

*Articles successifs :*

II- La question de l'expropriation

III - La résistance des Camerounais sous la direction de Duala Manga Bell

*Textes annexes :*

### I Première partie de documents

- 1 – Wünsche der Kameruner Leute (Souhait des Camerounais)
- 2- Le contrat avec le Roi Deido, 11 juillet 1884
- 3 - Les contrat avec le Roi Bell, 12 juillet 1884
- 4- Le contrat avec le Roiakwa, 12 juillet 1884
- 5- Le contrat avec Jebale et Sodiko, 15 juillet 1884
- 7- La lettre de protestation de Lock Priso au consul allemand du 28 août 1884

### II Deuxième partie de documents

- 6- Le rapport du Professeur de médecine Ziemann
- 7- Le décret d'expropriation du 15 janvier 1913
- 8- La lettre des Rois duala au Parlement allemand, le Reichstag du 15 janvier 1913
- 9 – Le rapport de séance de la réunion à Douala avec le ministre allemand, le 24 décembre 1912
- 10- Le texte des derniers mots de Duala Manga Bell